École Municipale des Sports

L'École Municipale des Sports est un service municipal rattaché au service des sports. Elle propose 4 sections sportives à destination des élèves carrillons de la petite section de maternelle à la 3e :

- Le Petit Jardin Sportif (Petite section de maternelle) & Le Jardin Sportif (Moyenne et grande sections de Maternelle)
- Multisports (du CP au CM2)
- Gymnastique sportive (du CP à la 6e)
- Gymnastique rythmique (du CP à la 3e)

Toutes les sections sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État et placées sous la responsabilité de la Direction des Sports de la Ville de Carrières-sur-Seine.

Les inscriptions aux sections de l'École Municipale des Sports pour la saison 2023-2024 ouvriront le mercredi 21 juin à 8h30. En savoir plus

Section Jardin sportif (maternels)

L'objectif est de permettre aux enfants d'améliorer leurs habiletés motrices par la mise en place de cycles d'apprentissages et de découvertes en évoluant sur et avec du matériel adapté.

Section Multisports (du CP au CM2)

Cette forme de pratique sportive, basée sur la découverte et l'initiation, permet à la ville de vous proposer, cette année, près d'une vingtaine d'activités différentes.

Les enfants sont accueillis l'après-midi pour une séance d'une durée d'1h30, répartie en trois temps :

1. 10 mn : accueil du public, appel et organisation puis mise en route. Pour le mercredi, sous forme de trois groupes d'activités, un pour les CP/CE1 et deux pour les CE2/CM2.
2. 1h15 : activité trimestrielle.
3. 5 à 10 mn : bilan de la séance.

Section Gymnastique sportive (du CP au 6e)

Découverte et initiation à la gymnastique sportive (poutre, barres parallèles, barres asymétriques, sol, saut, mini-trampoline…).

Section Gymnastique rythmique (du CP à la 3e)

L'objectif est de proposer des cycles de découverte et d'initiation avec les 5 engins utilisés en GRS : ruban, cerceau, ballon, corde, massues.

Infos pratiques
Les activités des sections de l'EMS débuteront lundi 11 septembre 2023.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire pour l'École Municipale des Sports. Vous devez toutefois remettre avant le premier jour de pratique une attestation de Santé téléchargeable au niveau de la page "Tarifs et inscriptions à l'EMS" . En cas d'accident, le

responsable de la séance préviendra immédiatement les secours.
Si nécessaire, l'enfant sera orienté vers un hôpital, accompagné d'un adulte. Pour pouvoir vous prévenir le plus rapidement possible, il est indispensable de tenir à jour vos coordonnées dans votre Espace Citoyen Premium.

Documents

Tableau des sections de l'Ecole Municipale des Sports 2023-2024
Plaquette_EMS_Multisports_2023-2024
Plaquette_EMS_Jardin sportif_2023-2024
Plaquette_EMS_Gymnastique rythmique et sportive_2023-2024

Contact

Renseignements Service des Sports :
sport@carrieres-sur-seine.fr
01 30 86 89 80 / 82